



Grève "éducation" Jeudi 28 septembre

FSU, FAEN, FERC-CGT
SGEN-CFDT, UNSA Education

N°57
Sept 06
Oct 06
Nov 06



@ Michel Ossakowsky

la FSU 92 a participé cet été aux initiatives
du Réseau Education Sans Frontières contre les
expulsions des enfants sans papiers p 3



@ Robert Riquois

Délégation en Préfecture, juin



14 Juillet 2006
Parainages de parents d'enfants sans papiers en mairie de Nanterre (une cérémonie identique a eu lieu en même temps à Clichy, puis à Gennevilliers).

Robert Riquois (FSU), Mouloud Aounit (MRAP),
Patrick Jarry (Maire de Nanterre), JP Campos (Maire-adjoint)



@ Daniel Marlaud

Apprentissage de la lecture

Les "MACLE", aider des enfants en difficulté d'apprentissage de la lecture. Interview d'André Ouzoulias. Pages 5 à 8

La LOLF entre en application dès cette rentrée page 10

Les PPRE généralisés en CE1 page 9

Grève le jeudi 28 septembre dans l'éducation

FAEN-FERC CGT-FSU-SGEN CFDT-UNSA éducation

Paris le 31 août 2006

Les fédérations FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT et UNSA Education confirment leur dénonciation des décisions budgétaires du gouvernement pour 2007 qui, s'ajoutant aux coupes intervenues depuis 2003, conduiront à réduire considérablement les moyens du service public.

Il s'agit bien d'une politique à courte vue, rétrograde dans ses choix et dangereuse pour l'avenir dont les élèves, les jeunes, notamment ceux qui sont le plus en difficulté, tout autant que les personnels

vont payer le prix : dégradation des conditions d'enseignement et de travail, réduction de l'offre d'enseignement, précarité accrue...

Elles se félicitent de l'unité réalisée avec les parents, les lycéens et étudiants pour engager ensemble l'action contre ces choix et pour une politique éducative qui assure la réussite de tous.

Elles appellent les personnels à réussir la première journée de mobilisation du mercredi 6 septembre (manifestations, rassemblements délégations...au plan local).

Conformément à leur engagement commun, elles décident d'appeler les personnels à faire grève le jeudi 28 septembre.



Edito

Sous le signe de l'unité

Les attaques répétées contre le service public de l'Education depuis ces dernières années, vont recevoir, grâce à la persévérance de la FSU, une réponse à la hauteur des enjeux.

Une grève intersyndicale a été décidée pour le 28 septembre prochain.

Une dynamique unitaire peut dès lors s'engager, à partir des constats de rentrée, et en s'appuyant sur un ensemble de documents permettant la mobilisation de nos collègues et de l'opinion : un document chiffré élaboré par l'intersyndicale, la FCPE, et les organisations de jeunesse, une tribune des secrétaires généraux de l'intersyndicale Education et un tract de la FSU dont 10 000 exemplaires sont disponibles dans le département.



En effet, au budget 2007, 8 700 emplois seront encore supprimés dans le second degré, et seulement 600 postes créés pour 46 000 élèves supplémentaires dans le 1er degré, 2000 emplois administratifs supprimés depuis 2004.

La baisse des recrutements devient une donnée constante de la politique gouvernementale avec son lot de non renouvellement de contrats pour des milliers de contractuels.

L'éviction scolaire est programmée grâce au socle commun étriqué des connaissances et à "l'apprentissage junior". La lutte contre l'échec scolaire est externalisée dans les dispositifs de "réussite éducative" qui se caractérisent par le saupoudrage, l'absence de cohérence, les compétences floues des acteurs. Ils s'articulent et sont renforcés par des dispositifs mis en place par les collectivités locales et le Conseil Général des Hauts de Seine. Surtout, cette politique, outre qu'elle signe le renoncement de l'Education nationale, s'inscrit dans une vision stigmatisante et inégalitaire des élèves à laquelle ne peut souscrire la majorité de nos collègues et des familles.

L'activité militante n'a pas faibli pendant les congés : en effet le RESF 92 s'est réuni régulièrement au siège de la FSU pendant tout l'été. Cette mobilisation a permis de soutenir, d'accompagner les familles, de lever les blocages de la Préfecture et d'empêcher deux expulsions. Malheureusement, malgré quelques régularisations, les refus adressés aux familles se font dans le cadre de la Loi CESEDA avec une invitation à quitter le territoire.

Cette situation oblige les syndicats, parents, associations et élus à renforcer le maillage des solidarités pour protéger les enfants et les familles dont nous avons déposé les listes en Préfecture. Nous envisageons courant septembre des initiatives départementales auprès de l'opinion pour faire cesser cette politique inhumaine en faisant notre mot d'ordre du réseau : "Pas de chaise vide à la rentrée".

L'année qui s'ouvre sera également riche en réflexions puisqu'un Congrès de la FSU aura lieu à Marseille fin janvier, précédé d'un Congrès départemental. Dans le cadre des débats qui débutent avec la perspective des élections présidentielles de 2007 notre rôle est d'apporter à nos collègues et à l'opinion publique, des éléments de réflexion quant à la nécessité de la défense et du développement du service public d'éducation pour la réussite de tous les jeunes quelles que soient leurs origines sociales ou les difficultés qu'ils rencontrent.

Nous le sentons bien : au-delà de nos objectifs revendicatifs, le succès de la grève du 28 septembre peut être de nature à convaincre des candidats (déclarés ou potentiels) que nous ne manquerons pas d'interpeller le moment venu, de soutenir les objectifs d'une école de qualité pour tous. Pour toutes ces raisons, assurons tous ensemble le succès de cette grève.

Robert Riquois

Le Réseau Education sans frontières

Une présence tout l'été dans les Hauts de Seine

Pour soutenir l'espoir de régularisation de centaines de familles de Sans Papiers qu'a fait naître la circulaire du 13 juin concédée sous la pression par Sarkozy, le RESF 92 s'est réuni au siège de la FSU pendant tous les congés scolaires, en associant des militants syndicaux, politiques, associatifs, des parents d'élèves et élus politiques. Cela a permis d'accueillir, de soutenir, d'informer, de conseiller, d'accompagner en Préfecture de nombreuses familles.

Cela a également permis, avec le soutien d'élus politiques locaux et départementaux, de lever les blocages mis en œuvre au niveau de la Préfecture dans le retrait des dossiers, de faire des dépôts collectifs de dossiers en août (RESF de Clichy) et même d'empêcher l'expulsion de deux pères de familles. Malheureusement, malgré la joie que nous a apportée l'annonce de plusieurs régularisations, les contradictions de la politique Sarkozy entre une circulaire qui vise à régulariser et une Loi qui durcit les conditions de séjour des étrangers s'en trouvent renforcées. Ainsi en limitant scandaleusement le champ d'application de sa propre circulaire (6000 régularisations annoncées sur les 30000 dossiers déposés), des familles se voient arbitrairement signifier un refus dans le cadre de la Loi Ceseda et invités de facto

à quitter le territoire national. Cela nous donne des responsabilités particulières au niveau local pour encadrer et protéger les familles dont nous avons déposé les listes au niveau du Préfet.

Notre inquiétude est vive, particulièrement au niveau des parents, mais aussi des jeunes majeurs scolarisés qui n'entraient pas de fait dans le cadre de la circulaire mais que nous défendons également. La veille militante pour la protection des élèves et des familles s'impose donc à nous pour que s'applique de façon durable notre exigence commune : "**Pas de chaise vide à la rentrée**". Il nous faut également passer à l'offensive et profiter du mouvement d'opinion et de la médiatisation favorable qu'a créé ce mouvement.

Nous prévoyons une rencontre départementale de tous les réseaux (Nord 92, Clichy, Gennevilliers, Sud 92) en collaboration étroite avec les collectifs de Sans Papiers, pour harmoniser nos actions et prévoir dès la fin septembre de nouvelles initiatives pour que cesse cette politique inhumaine et contraire aux traditions démocratiques et de défense des Droits de l'Homme (et de l'enfant) de notre pays.

Robert Riquois



Lettre au Préfet

Lors de la rencontre de la délégation du Réseau Education Sans Frontières en juin avec le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur CHAIX, et Madame DELROS, il avait été convenu que, dans le cadre de l'application de la circulaire du 13 juin, le Réseau communique à vos services des listes de familles susceptibles de relever de cette circulaire.

Or, lors de l'envoi d'une de ces listes, il nous a été répondu, par un mail de Monsieur Chaix daté du 10 août, que cette liste ne pouvait être acceptée au vu de sa communication tardive et de la saturation de vos services.

Les arguments invoqués ne nous paraissent pas recevables. La saturation de vos services, dont Monsieur Chaix nous avait informé, n'est pas de notre fait ni des familles sans papiers. De même, il paraît difficile d'imaginer irrecevable une liste déposée (après plusieurs autres) le 10 août alors que le dépôt des listes se clôturait le 13 août, selon les termes mêmes de la circulaire du Ministre de l'Intérieur.

Nous vous demandons donc que le gouvernement, par votre intermédiaire, respecte les règles qu'il a lui-même fixées et que les familles qui se sont fait connaître par notre intermédiaire soient convoquées dans les meilleurs délais.

En attente d'une réponse favorable à notre demande, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le RESF 92

Robert Riquois

Nanterre, le 31 août 2006



réseau éducation sans frontières

Les jeunes à l'école, pas en rétention

*Droit au séjour pour tous les élèves
sans papiers et leurs familles*

26 août, Cachan

Sans papiers, enfants de sans-papiers

Un dramatique enjeu électoral

Un article dans le Parisien du 16 août. L'histoire de Dalila
Cet article relate avec humanité l'histoire d'une détrese, parmi tant d'autres et souligne le travail de solidarité du RESF.

Les membres du Réseau éducation sans frontières 92 nord ont tenu à ce que la permanence du mardi soit maintenue, jour férié ou non. Hier donc, pour le 15 Août, les locaux de la FSU situés rue Waldeck-Rochet, à Nanterre, ont ouvert normalement leur accueil des sans-papiers en instance de régularisation.

Dalila M., 32 ans, est arrivée très en avance. Elle n'a pas dormi de la nuit. Et pour cause, malgré le soutien de la mairie de Fontenay-aux-Roses, qui a écrit au sous-préfet d'Antony précisant qu'elle-même et sa famille étaient "parfaitement intégrées", son dossier n'a pas été retenu.

C'est le premier cas de refus que le RESF 92 nord enregistre. Et aujourd'hui, Dalila s'attend au pire : "Je crains que des policiers débarquent et ne me mettent dans un avion en partance pour Alger."

"Incertitudes sur la situation familiale". Pourtant, lorsque son mari est arrivé en 2004, c'était en toute légalité. Marié à une Française, il avait fait la demande d'un visa d'installation. Lorsque ce dernier lui a enfin été accordé, la situation familiale avait un peu changé. Il avait divorcé, s'était remarié avec Dalila et avait fait un enfant. La mouvance de la vie. Lors de sa demande de régularisation, Dalila avait donné le maximum d'informations sur sa situation en France : le contrat à durée indéterminée de son mari, le certificat de naissance de son deuxième enfant né en France...

"Suite au dépôt de dossier, nous avons été convoqués en sous-préfecture, on y est restés dix minutes, raconte Dalila. Mon mari n'est pas entré illégalement en France. Et, s'il y a eu erreur, elle ne vient pas de lui."

Motif du refus de régularisation donné par la sous-préfecture : "En raison des incertitudes qui existent sur la situation familiale de M. Mesbah et de l'absence d'éléments pouvant expliquer un second mariage."

Effondrée, Dalila est venue demander de l'aide au RESF 92 nord.

"On va la renvoyer sur le délégué du réseau sud pour plus d'efficacité", souligne Sophie Dour, membre du réseau, qui souligne que, depuis la mise en place de la chaîne solidaire, les permanences accueillent à chaque fois une moyenne de 25 personnes.

Et, depuis la clôture des dépôts de dossier, le téléphone portable ne cesse de sonner.

"On nous demande des nouvelles, les gens sont très inquiets", souligne Erwan Quelen-Yamagushi, membre du réseau et lui-même époux d'une Japonaise qui n'a toujours pas ses papiers pour vivre en France. "La préfecture dit qu'elle est débordée"

Près de 300 dossiers de régularisation pour le RESF 92 nord ont été déposés en préfecture. "Mais la troisième liste, où figurent environ vingt-cinq demandes, ne sera pas prise en compte, affirme encore Erwan. La préfecture dit qu'elle est débordée... On continue de demander que les délais soient rallongés, et on fera tout pour qu'un maximum de personnes soient régularisées."

Marisa Faion - Le Parisien

La chasse à l'enfant malade !

Cachan : un communiqué mensonger, un happy-end pour des centaines de cas en souffrance !

Selon un communiqué publié mardi 5 septembre dans la soirée, le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy "a décidé d'accorder un titre de séjour temporaire à un couple de Maliens expulsés du squat de Cachan et placés en centre de rétention sans leur enfant de deux ans". M. Sarkozy "a été personnellement informé de la situation des époux Doumbia. Ces ressortissants maliens, [...] ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière le 31 août dernier et ont été placés dans un centre de rétention administrative. Leur enfant, né en 2004 en France, a alors été accueilli par le service de l'aide sociale à l'enfance, à Vitry", selon le texte.

Le ministère a néanmoins relevé un "élément nouveau" qui amène M. Sarkozy à accorder, "à titre humanitaire, une autorisation de séjour temporaire à M. et Mme Doumbia". "L'état de santé de leur enfant est d'une exceptionnelle gravité, comme l'atteste l'hôpital Robert Debré. Cette maladie nécessite des soins dont il n'est pas certain qu'ils puissent être correctement assurés, à court terme, au Mali", selon le texte. "Dès lors qu'il n'est pas envisageable de séparer la famille, il est préférable d'autoriser M. et Mme Doumbia à

séjourner en France, aux côtés de leur enfant, pendant toute la durée nécessaire aux soins de celui-ci", estime le ministère.

Le communiqué de M. Sarkozy est mensonger de bout en bout. Il fait semblant de s'alarmer de la séparation des parents et de l'enfant malade.

Or, celle-ci a été décidée en toute connaissance de cause par le préfet du Val de Marne (qui dans cette affaire ne prend pas la moindre initiative sans en référer au ministre) le 1^{er} septembre. Dans la soirée, le Juge des libertés et de la détention de Meaux demandait la libération de la famille Doumbia pour permettre la réunification de la famille.

Le Procureur, représentant de l'Etat, s'y opposait, formulant un appel suspensif qui aboutissait à maintenir les parents en rétention et le petit Siaka à l'orphelinat. La cour d'appel de Paris, pourtant une nouvelle fois informée de l'état de santé et des risques encourus par l'enfant par un courrier du docteur Denkerous de l'hôpital Robert Debré entérinait le maintien en rétention des parents et le placement de l'enfant.

Ainsi, ce sont l'ensemble des rouages de l'état, le Ministre qui l'a décidée, le préfet qui l'a organisée, la justice (à l'exception du Juge des libertés et de la détention de Meaux) qui l'a entérinée, qui ont trempé dans la persécution de Siaka et de ses parents.

En réalité, l'opération devait servir d'avertissement aux familles sans papiers qui seraient tentées de cacher leur enfants : le ministre de la chasse à l'enfant entendait montrer qu'il ne se laisserait arrêter par rien.

La préoccupation humanitaire ne lui est venue que lorsque que l'affaire s'est ébruitée, que des journalistes ont demandé des explications, que des citoyens alertés ont envoyé des mails, expédié des fax, passé des coups de téléphone, que des personnalités connues ont dit leur dégoût dans les médias.

Alors, mais alors seulement, "l'indulgence" est venue (...) : l'enfant sera restitué à ses parents qui seront régularisés.

Happy end ? Peut-être, pour un cas. Mais il en reste des centaines à Cachan et des dizaines de milliers dans le pays. Il faut faire reculer l'injustice et l'oppression.

Communiqué RESF - 6 septembre

Les MACLE : aider des enfants en difficulté

d'apprentissage de la lecture

Apprentissage de la lecture : nous avons questionné André Ouzoulias (professeur à l'IUFM de Versailles et initiateur du dispositif des MACLE) **un point de vue sur ce sujet d'actualité.**
Interview recueillie par Pierre Cardon



Après les déclarations provocatrices autant qu'inadaptées du ministre Gilles de Robien sur l'enseignement de la lecture, peux-tu nous exposer comment des pratiques innovantes comme les MACLE (Modules d'Approfondissement des Compétences) sont susceptibles d'aider des enfants qui sont en difficulté d'apprentissage de la lecture ?

André Ouzoulias : Le ministre et ses inspirateurs considèrent que les difficultés en lecture des élèves entrant au collège sont liées à une insuffisance dans le décodage des syllabes écrites et que cette insuffisance est le résultat de mauvaises méthodes d'enseignement utilisées au CP.

Ce faisant, ils ignorent les milliers de travaux de chercheurs de divers pays et diverses disciplines (psychologie, sociologie, anthropologie, didactique, etc.), qui ont souligné, depuis plus de trente ans, la complexité des compétences mises en œuvre dans la lecture telle qu'elle est par exemple attendue des élèves de collège, ainsi que la multiplicité des facteurs qui rendent compte d'un apprentissage réussi.

Ce faisant aussi, le ministre et les lobbys

qui le soutiennent méprisent l'expérience des professionnels de l'enseignement de la lecture, notamment ceux qui prennent en charge des élèves en grande difficulté : quotidiennement, ils observent que l'on peut rarement réduire ce problème à un facteur unique tel que la "syllabation".

En fait, la difficulté en lecture concerne au moins autant la compréhension des phrases et des textes (littéraires, scientifiques, fonctionnels...), que l'identification des mots. Dans ce dernier domaine, il est vrai que la difficulté concerne le décodage (c'est-à-dire la "sonorisation" des syllabes écrites, puis l'écoute de la forme sonore ainsi produite pour y retrouver un mot éventuellement connu à l'oral, comme nous le faisons dans les rébus).

Mais ces difficultés sont rarement dues au fait que l'on n'enseigne pas ou pas assez le "B-A, ba" au CP. Cela tient plutôt au fait que notre système d'écriture n'est pas régulier (à la différence par exemple du finnois, du serbo-croate, du turc, de l'italien, etc.).

En effet, en français, la syllabation des mots écrits n'obéit pas à des règles simples du type "telle lettre = tel son" ou "telle suite de lettres = telle syllabe", comme le laisse entendre l'expression "B-A, ba". L'apprentissage du décodage dans notre écriture est plus difficile qu'on pourrait le croire.

Ainsi B-A représente bien [ba] dans "balai", mais non dans "banquise" ou dans "baignoire" ; B-A-I représente bien [bê] dans "baignoire" mais non dans "bain" ; B-A-I-N représente [bin] dans "bain", mais non dans "urbaine", etc. Pour décoder assez habilement, il faut éviter le déchiffrage

lettre après lettre, il faut examiner l'ensemble du mot en cherchant où sont les frontières intersyllabiques et il s'aider du contexte (Roland Goigoux a montré que, pour l'apprenti, il est plus facile de décoder le mot "bain", quand il sait que le texte parle de piscine ou de mer par exemple que s'il doit décoder le mot isolé).

Il est très dangereux de laisser croire que ce problème propre au français (et, dans une plus forte mesure, à l'anglais) peut se résoudre aisément grâce à un apprentissage du décodage inspiré d'un modèle strictement régulier (finnois, serbo-croate, etc.). Pour le plus grand nombre, les élèves qui ne savent pas comment gérer ces difficultés ne sont ni des victimes de la "méthode globale", ni des dyslexiques !

On ne dit pas assez qu'en réalité, en français (et a fortiori en anglais), la difficulté dans l'identification des mots, qui rend la lecture lente et pénible, est due au moins autant à l'indifférence aux marques orthographiques.

Par exemple, les différentes significations de "saut", "seau", "sot", "sceau", qui se prononcent tous également [so] en vertu des règles de correspondance graphèmes-phonèmes, sont immédiates pour les bons lecteurs.

En revanche, les faibles lecteurs, qui essaient souvent de faire fonctionner le déchiffrement lettre après lettre, quand ils parviennent à prononcer [so], ont encore besoin d'un moment d'interprétation en relation avec le contexte pour déterminer de quel [so] il s'agit. Cela donne une lecture laborieuse et éclatée. En somme, l'apprentissage des relations graphèmes-phonèmes est loin de suffire : l'identification habile des mots écrits en français est orthographique ou n'est pas.

Venons-en aux MACLE et à ta question : si ce dispositif est susceptible d'être efficace pour aider les élèves en difficulté en lecture à tel ou tel niveau de la scolarité, ce n'est pas parce qu'il est "innovant", c'est d'abord parce qu'en partant d'analyses telles que celles que je viens de présenter, les équipes d'enseignants sont en mesure de repérer, pour chacun de ces élèves, la nature de ses difficultés :

- pour certains, elles se situent essentiellement dans la compréhension des textes ;
- pour d'autres, elles se manifestent à un niveau plus "bas", dès la compréhension des phrases, par exemple du fait d'une lecture focalisée sur la reconnaissance des mots et d'une négligence corrélative dans l'analyse syntaxique (laquelle permet le

en Lecture-Ecriture

regroupement des mots qui constituent des unités de sens, comme dans "Un grand cheval blanc / galopait / le long de la rivière.") ;

- pour d'autres encore, elles sont dues à une identification malhabile des mots écrits, elle-même liée à une indifférence aux marques orthographiques ;
- ou bien encore, pour quelques-uns, c'est exact, elles révèlent une insuffisante automatisation des relations graphèmes-phonèmes les plus fréquentes...

L'important, alors, c'est la nature des tâches proposées aux élèves : elles doivent leur permettre de progresser dans le domaine le plus déterminant pour la dynamique ultérieure d'apprentissage. D'où la formation de groupes de besoin pour lesquels il faut concevoir autant de programmes d'activités adaptées.

Ceci est, je crois, assez bien décrit dans le livre sur les MACLÉ. Ce qui est "innovant" dans ce dispositif (sans être complètement nouveau !), c'est son caractère massé. Une fois ces questions réglées (analyse diagnostique des difficultés, formation de groupes de besoin à taille adaptée et élaboration des programmes d'activités) l'efficacité est au rendez-vous pour une grande majorité d'élèves en difficulté si l'action est massive et concentrée dans le temps (par exemple toutes les matinées pendant trois semaines).

De nombreux collègues qui pratiquent les MACLÉ ont été frappés, comme nous l'avons été lors de l'expérimentation du dispositif à Sarcelles, par la capacité de progrès que manifestent alors la plupart des élèves repérés auparavant comme en grande difficulté face à l'écrit.

Certes, ce dispositif ne s'oppose pas à d'autres façons de "différencier" la pédagogie de la lecture-écriture ; il les complète le plus souvent.

Mais il réfute aussi par la pratique l'idée,

assez bien matérialisée par certains dispositifs de "soutien" permanents, que les élèves très faibles sont consubstantiellement très faibles et ont besoin d'un étayage constant tout au long de l'année scolaire.

Autrement dit, il n'y a pas de magie du dispositif MACLÉ. Ça ne "marche" que si l'on analyse correctement les besoins des élèves et si on leur propose les activités adaptées. Cela suppose de la part des enseignants une bonne connaissance des processus mis en jeu dans la lecture experte, des obstacles que les élèves doivent surmonter pour apprendre à lire et, tout à la fois, une capacité "clinique" (cf. l'importance du diagnostic) et la possibilité de choisir ou de concevoir les tâches les plus propices à l'apprentissage.

Où l'on voit réapparaître, les lecteurs de la revue n'en seront pas surpris, la nécessité d'une formation professionnelle initiale et continue de qualité.

Pourquoi mettre en œuvre un MACLÉ, et avec quel type d'activités ?

André Ouzoulias : Les équipes qui s'orientent vers ce dispositif travaillent généralement dans des écoles qui accueillent une forte proportion d'élèves en grande difficulté face à l'écrit. Elles souhaitent ainsi accélérer la dynamique d'apprentissage pour ces élèves, et par là même réduire ce que l'on appelle l'hétérogénéité des niveaux. Mais ces modules ne sont réalisables qu'à deux conditions principales : une décision collective de l'équipe d'école et du RASED (et pas seulement des maîtres qui participent directement à la préparation collective et à la mise en œuvre du MACLÉ) et la possibilité de recourir à un encadrement renforcé (par exemple grâce à un enseignant en surnombre) pour pouvoir constituer des groupes de besoin à petits effectifs (de 4 à 6 élèves) pour les élèves les moins expérimentés. Tout cela fait qu'en général, ces modules sont mis en œuvre des écoles situées en REP.

Dans les groupes de besoin, les activités pratiquées concernent toujours, avec des dosages divers, suivant les besoins des élèves, les trois champs suivants.

1°) La compréhension des textes : on propose des activités qui conduisent les élèves à prendre conscience des bénéfices que procure une connaissance préalable du genre du texte, de son thème, de son plan, éventuellement de son sens global plausible, etc. qui commandent la planification de la lecture et une grande part de sa régulation "en



cours de route".

On "travaille" les principaux obstacles à la compréhension : la conscience qu'il convient d'ajouter au texte des éléments qui ne sont pas explicitement donnés (lire, c'est lire entre les lignes, c'est "faire des inférences"), le traitement des "substituts", etc. On aborde aussi les stratégies de lecture : à quoi peut-on savoir qu'un texte est difficile à comprendre, qu'est-ce qui peut le rendre difficile, que peut-on faire quand on ne comprend pas ou quand on comprend mal ?

2°) Les mots ou les unités de lecture inférieures au mot : en fonction des besoins des élèves, les activités concernent ce qu'on appelle d'une locution savante la "morphologie lexicale" (par exemple les phénomènes de dérivation par aggrégation de radicaux et d'affixes), les analogies orthographiques, les syllabes fréquentes, les graphèmes et, éventuellement les lettres.

Elles concernent aussi les unités comprises entre le mot et le texte : groupes de mots, phrase, morphosyntaxe (les "accords"), ponctuation, paragraphe. 3°) En outre, dans MACLÉ, il y a le É de Écriture. De fait, on doit consacrer une part conséquente du temps (40 à 60 %) à la production de textes (et à leur réalisation matérielle, à la main ou via un traitement de texte). Celle-ci constitue une tâche complexe où, à certaines conditions pédagogiques, les élèves progressent fortement dans la coordination des différentes compétences mobilisées en lecture.

En effet, dans ces tâches d'écriture, les élèves ont effectivement besoin d'utiliser et de coordonner ces compétences de façon plus explicite qu'en lecture.

Dans les groupes de besoin, on privilégie la production de multiples textes courts.



Les Modules d'Approfondissement des Compétences

en Lecture-Ecriture : explications

Dans l'idéal, un MACLÉ, c'est aussi, pour une part du temps (par exemple une heure par matinée), des groupes de projet. Dans ces groupes, les élèves, qui peuvent posséder des compétences inégales en lecture, sont réunis pour mener à bien un projet. Quelle que soit sa nature, ce dernier doit toujours conduire les élèves à utiliser des écrits divers et à produire des textes (quelquefois des textes longs).

Le livre sur les MACLÉ donne de très nombreux exemples d'activités, de tâches et de contextes de production, tant pour les groupes de besoin que pour les groupes de projet. Je ne peux qu'inviter les collègues intéressés à s'y reporter.

Il semblerait que, notamment dans le cadre des expérimentations interdégradées préconisées dans les EP1, des équipes de collège se lancent dans la mise en place de modules MACLE en 6e. Ceux-ci ayant été conçus/ mis au point pour le premier degré, quelles sont à ton avis les conditions requises pour une transposition valable / réussie ?

André Ouzoulias : On rend rarement service aux enseignants (et du coup, aux élèves) en généralisant de façon hiérarchique un dispositif tel que celui-ci (que la hiérarchie soit pédagogique ou administrative et même si elle est animée des meilleures intentions). Une première condition doit être remplie : l'accord d'un ensemble suffisant d'enseignants pour préparer et mettre en œuvre un tel module.

De plus, si l'on croit qu'il suffit de donner aux élèves les feuilles de travail conçues par un petit groupe d'enseignants "experts", ça ne peut pas marcher.

Si excellents soient ces supports, on limite alors le rôle des enseignants à celui de "surveillant de salle d'examen".

Or, l'efficacité des activités est étroitement liée aux interventions des professeurs pour animer le dialogue pédagogique dans le groupe (par exemple, pour faire rappeler le sens de l'activité au début de celle-ci, pour analyser une difficulté, pour faire formuler une réponse, pour relancer l'intérêt, etc.).

Donc, même si c'est une équipe restreinte qui prépare dans le détail les activités, les supports et les consignes, il est indispensable que tous les participants à l'encadrement des groupes d'élèves aient bénéficié préalablement d'une formation. Cette formation doit proposer des éclairages sur les compétences mises en œuvre dans la lecture habile, sur les obstacles que

rencontrent les élèves dans cet apprentissage, sur la raison d'être du dispositif et des principales activités proposées (à partir de quelques exemples de supports qui seront utilisés). Elle doit déboucher, pour chaque participant, sur une capacité minimale à encadrer un groupe de besoin au cours du MACLÉ.

Enfin, il est clair que rien ne peut se faire si l'administration n'est pas pleinement "dans le coup". Il lui revient de faciliter la préparation et la tenue du module en soutenant l'équipe motrice du projet, en prévoyant l'organisation des moments de formation disciplinaire (les profs de Lettres) et interdisciplinaire, en anticipant longtemps avant les contraintes d'emploi du temps, de gestion des salles, de reproduction des supports de travail, etc. Il faut notamment faire en sorte que l'encadrement d'un même groupe tout au long du module soit confié, dans la mesure du possible, à un même professeur (au plus, à un binôme).

Au besoin, dans les gros établissements, il ne faut pas hésiter à se limiter, pour un essai en année 1, à un dispositif concernant l'effectif de deux ou trois classes seulement et impliquant un petit nombre d'enseignants.

Si on ne respecte pas ces conditions (le projet est collectif et négocié entre les collègues ; il implique une formation préalable ; il bénéficie du soutien politique et logistique de l'administration ; il est réaliste), on court à un double échec : en imaginant que le module puisse avoir lieu malgré tout, élèves et enseignants auront finalement le sentiment d'avoir perdu leur temps et il sera plus difficile ultérieurement de mobiliser les collègues dans des projets collectifs en faveur de la réussite de leurs élèves.

Les MACLE, quelques explications

Interview donnée à l'Université d'été du SNUipp de 2004, remaniée par André Ouzoulias pour les lecteurs du bulletin FSU 92

Qu'est-ce qu'un Module d'Approfondissement des Compétences en Lecture-Ecriture

André Ouzoulias : Les MACLÉ sont un moyen de plus dans la panoplie des modes d'intervention utilisables par les équipes d'enseignants pour aider les élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages de lire-écrire. Organiser un MACLÉ, c'est mettre en place une forme de décrochage pour permettre aux élèves, notamment aux élèves les moins avancés dans



l'acquisition de la lecture, de travailler au sein de l'école, dans des groupes à effectifs très réduits. Mais il s'agit d'un décrochage massif et concentré dans le temps. C'est au minimum une période de trois semaines successives pendant lesquelles, à raison d'une heure et demie au moins chaque jour et si possible, toute une demi-journée, tous les élèves d'un même niveau d'enseignement bénéficient d'un encadrement significativement plus important que celui de leur classe habituelle.

Comment est-ce possible ?

André Ouzoulias : L'école réunit sur ces plages horaires, pour les élèves, tous les personnels et toutes les ressources humaines et matérielles qu'il lui est possible de mobiliser, en vue d'un travail intensif sur l'écrit, en lecture et en écriture. Dans les cas les plus favorables, dans des écoles ayant mis en place des MACLÉ, outre les maîtres qui encadrent habituellement ces élèves, on a pu s'appuyer sur la participation à tout le module d'un ou deux maîtres du RASED, celle d'un ou deux maîtres nommés sur des postes supplémentaires (moyens ZEP), celle d'un ou deux A.E.

Souvent, notamment dans des écoles comportant un nombre important de classes, le directeur a pu se libérer, sur une part du temps de sa décharge. Ici ou là, on a pu bénéficier de l'appoint d'un ZIL quand il ne remplaçait pas un maître en congé de maladie ou d'un maître formateur déchargé mais qui n'avait pas alors de mission de formation. Ailleurs, on a pu associer au projet, un enseignant retraité ayant conservé le contact avec l'école et désireux de "donner un coup de main". Enfin, il ne faut pas écarter la possibilité que des animateurs culturels de la commune, des intervenants associatifs travaillant habituellement avec l'école dans le domaine de l'accès à la culture écrite voire des parents ou personnes bénévoles déjà impliqués dans l'aide aux apprentissages scolaires

Analyse critique du SNUipp 92

L'application des Programmes Personnalisés de Réussite Educative les P.P.R.E sera généralisée dans les classes de CE1 à la rentrée avec l'évaluation CE1

Selon la loi d'orientation et de programme de 2005, "à tout moment de la scolarité élémentaire, lorsqu'il apparaît qu'un élève ne sera pas en mesure de maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin du cycle", le directeur propose à ses parents "de mettre en place un dispositif de soutien, notamment un P.P.R.E".

8 326 classes, de la grande section de maternelle au CE2 ont été concernées par l'expérimentation ministérielle cette année. 257 ont fait l'objet d'une étude qualitative.

En grande section de maternelle, les "difficultés repérées" des élèves concernent presque exclusivement la maîtrise de la langue (langage, identification des sons, activités graphiques, etc...). Au C.P s'ajoutent celles concernant l'apprentissage de la lecture. La numération apparaît.

Idem au CE1 avec les préoccupations liées à ce niveau : rapport grapho-phonologique, compréhension d'un texte, rapport texte/image, mémorisation orthographique...

Les "compétences de base" en mathématiques apparaissent.

Au CE2 s'ajoutent la production d'écrits, les activités de copie, etc... Les types de

remédiations mis en oeuvre alternent entre "prise en charge dans la classe" ou, comme le prévoient les textes, au sein de "groupes d'élèves qui ont les mêmes besoins". Elles sont aussi individuelles. Les dispositifs de soutien font intervenir en plus du maître de la classe d'autres personnels (maître G et E, psychologues, TR ZIL, A.E, maître surnuméraire, coordonnateur REP, directeur, etc...). L'étude pointe l'implication quasi exclusive des équipes de circonscription dans l'élaboration des outils d'évaluation, l'aide à la formalisation des P.P.R.E, le cadrage des dispositifs...

Une telle mobilisation, possible sur un échantillon restreint de classes est impensable dans le cadre de la généralisation, l'avenir de tels dispositifs très aléatoire si, comme l'étude le met en évidence, ce sont en moyenne entre 3 élèves par classe en GS et 5 au CE2 qui sont concernés.

La question des moyens est posée de manière évidente

La circulaire ministérielle de rentrée est explicite : "La mise en place des P.P.R.E sera assurée par l'optimisation des moyens actuellement consacrés à l'expérimentation des C.P dédoublés et par la mobilisation des enseignants spécialisés des réseaux d'aides existants*": redéploiement des moyens. Quid alors des missions actuelles des RASED ?

Le PPRE est "personnalisé parce qu'il est adapté à un élève en particulier", sa mise en oeuvre "ne conduit pas à isoler un élève ou à le marginaliser par rapport à ses camarades". On voit mal comment cette prescription ministérielle pourrait être suivie dans les faits.

Pour le SNUipp 92, s'attacher à prendre réellement en charge les difficultés des élèves, nécessite avant tout de développer le travail en équipe avec plus de maîtres que de classes, de développer les RASED, de donner les moyens pour former plus d'enseignants spécialisés, de réduire les effectifs afin d'alterner au sein de la classe les formes de travail adaptées à un suivi plus individualisé.

Pour mémoire : dans le 92, aucune expérimentation de CP dédoublé n'a été mise en place du fait de l'insuffisance des moyens. Quant à l' AIS, rappelons qu'un grand nombre de postes n'est toujours pas pourvu !

Eveline Mathonnière



Pour la réussite de tous, dopons l'Ecole !

S'il est bien un domaine où il ne faut pas hésiter à avoir recours au dopage, c'est celui du budget de l'Education Nationale.

Effectivement, contrairement à bon nombre d'athlètes épinglés pour tricherie caractérisée, l'Ecole a besoin encore et toujours d'un coup de pouce significatif pour répondre à sa mission première : permettre la réussite de tous.

Malheureusement, le gouvernement et la majorité semblent bien décidés à poursuivre leur politique de « réduction des déficits publics » faisant fi des dommages collatéraux.

Des effectifs surchargés aux difficultés d'intégration d'enfants handicapés en passant par la scolarisation des plus petits, les problèmes inhérents à une politique budgétaire désastreuse seront de nouveau d'actualité lors de cette rentrée.

Les nouvelles mesures entrant en application (stage filé PE2, socle commun et PPRE...) sans consultation et dans la précipitation n'arrangeront sans doute rien à la situation...

Alors en cette rentrée, malgré pour certains l'attente d'une nomination, nous vous donnons rendez-vous prochainement pour discuter, débattre et envisager les actions à mettre en oeuvre afin de réaffirmer notre attachement à un service public d'Education fort et ambitieux pour tous.

Pour donner au SNUIPP les moyens d'informer et d'agir avec vous, et puisque la rentrée est souvent synonyme de bonnes résolutions, syndiquez-vous !

Bonne rentrée à toutes et tous.

Aline Becker – Jacky Lizé



La loi Organique pour les Lois de finances

s'applique dès cette rentrée

Connaissez-vous la L.O.L.F. ?

Cette Loi Organique pour les Lois de Finances a été promulguée, après un vote quasi-unanime du Parlement, le 1^{er} août 2001.

Elle s'appliquera dès cette rentrée 2006. Nos chefs d'établissement suivent une formation spécifique pour la mettre en place dans leur établissement. Cette loi modifie la présentation et le contenu du budget de l'état.

Tout comme la décentralisation, cette loi peut permettre au gouvernement de réduire les dépenses publiques, l'emploi public sous couvert de "souplesse et d'efficacité" accrues.

En vertu de cette loi, il sera possible, au niveau du Rectorat, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire globale, de transformer des crédits d'emploi (nos salaires) en crédits de fonctionnement (pédagogiques, remboursement de frais de déplacement)...

Et donc de réduire la part des salaires dans une enveloppe qui ne sera pas extensible et qui ne suivra pas les besoins sur le terrain. Ou de réduire le remboursement des frais de déplacement... Bref, d'organiser au niveau local la gestion de la pénurie. Quant à nos retraites, elles aussi sont concernées.

1. Les objectifs de la loi

Elle vise officiellement à :

- Instaurer une nouvelle logique de gestion, en conformité avec les exigences européennes imposées par le Pacte de stabilité et de croissance.
- Doter l'État d'un nouveau corps de règles budgétaires et comptables pour accroître l'efficacité des services publics.

- Permettre au Parlement de contrôler les finances de chaque ministère.

La loi du 1^{er} août 2001 oblige l'Etat à passer d'une logique de moyens à une logique d'objectifs et de résultats, constituant de ce fait un vecteur essentiel de la réforme de l'Etat.

2. Ses principes

Définition préalable des missions assignées à l'Etat : selon l'article 7 de la loi, la mission s'entend comme "un ensemble de programmes concourant à une politique définie"

- **Principe de fongibilité** : les différents crédits (dépenses de personnel, de fonctionnement, d'investissement) seront regroupés, pour chaque programme, au sein d'une seule et même enveloppe ; ainsi les crédits de fonctionnement pourront être "convertis" en cours d'année, en crédits d'investissement.

Par exemple, il sera possible de prélever sur la masse salariale pour faire face à de nouvelles charges de fonctionnement. Les crédits seront "fondus" dans une seule enveloppe avec libre emploi des crédits.

Une exception à la fongibilité des crédits : les dépenses de personnel.

L'article 7 instaure une fongibilité asymétrique des crédits au regard des dépenses de personnel. Asymétrie car les crédits servant à payer les fonctionnaires de chaque programme ne peuvent pas être majorés par des crédits relevant d'un autre titre mais peuvent en revanche abonder les crédits des autres titres. Les crédits de personnel composent un titre dont le montant constitue un plafond limitatif.

La fongibilité asymétrique ainsi instituée vise à garantir la maîtrise des dépenses de personnel.

- **Rapprochement des comptabilités publique et privée** et développement de l'évaluation des coûts et des résultats. Il s'agit en fait d'appliquer les méthodes de gestion du Privé au Public.

3. Quelques remarques sur cette réforme

- **La globalisation des crédits** est l'élément fort de la réorganisation de l'État, de la décentralisation des décisions. Dans le domaine d'autonomie d'une entité, celle-ci échappe à l'autorité de l'Etat. Ainsi, en ce qui concerne l'Education Nationale, au niveau d'une Académie, le recteur aura un pouvoir accru, un espace de liberté dans l'utilisation de l'enveloppe globale qui lui sera attribuée, les emplois ne sont plus qu'indicatifs.

- **La gestion globale de la masse salariale** peut entrer en contradiction avec l'affectation ministérielle de personnel et le respect des statuts. La réduction de la "masse salariale", la "réduction des coûts" dans une Académie, peuvent conduire à des réductions du nombre de titulaires, la réduction des options, la généralisation de l'avancement au mérite, la réduction des contingents à la hors-classe, etc

- **La LOLF bouleverse la présentation du budget** et innove en créant notamment un *Compte Spécial* pour enregistrer les retraites versées par l'Etat. Ce *Compte Spécial* retrace la couverture du financement des retraites : les cotisations à charge des agents dont les taux sont fixés par décret, la participation de l'Etat employeur.

Chaque année, l'équilibre Dépense / Ressource met en évidence le taux implicite de participation de l'Etat et peut justifier une modification du taux de cotisation...

- Consensuelle, car votée à l'unanimité (abstention du PCF), la LOLF apparaît maintenant comme un outil au service des nouvelles logiques de gestion, centrées sur la réduction des coûts (donc de la masse salariale) et une machine de guerre contre l'emploi public.

Elle matérialise avec le Compte Spécial la volonté de maîtriser le coût des pensions de retraite des fonctionnaires.

Stéphane Julliard
SD SNEP 92



La logique du pire

Lea tribune ci-dessous, co-signée de 4 secrétaires généraux de fédérations et syndicats de l'éducation a été envoyée au Monde et à Libération...
Qui ne l'ont pas publiée.

Que n'a-t-on pas entendu de la part de nos gouvernants pour essayer de justifier l'injustifiable ?

8700 postes en moins dans les enseignements scolaires ? 1568 postes dans l'enseignement supérieur et la recherche quand 3000 avaient été promis ? Ce ne serait que de "l'optimisation", une recherche de "qualité" s'opposant à la sempiternelle revendication quantitative des syndicats. Les euphémismes lénifiants se bousculent tout comme les explications approximatives.

C'est ainsi que Gilles De Robien, plein de zèle, affirme sans crainte que le taux d'encadrement ne serait pas modifié. Bref, "beaucoup de bruit pour rien".

Rien, des suppressions de postes qui atteignent un niveau inégalé depuis 2002 ? Anodines, des coupes claires qui par exemple sur 5 ans atteignent 25 000 emplois dans le seul second degré, sans compter les dizaines de milliers de suppressions des emplois jeunes, des MI-SE... ?

Insignifiantes, les baisses incessantes de postes mis au concours et leur corollaire de précarité galopante ? Comme si on pouvait avoir une quelconque ambition éducative sans la présence sur le terrain de personnels qualifiés à tous les niveaux !

Il suffit de confronter les arguments avancés à la réalité pour faire bon marché de ces fumeuses affirmations. Deux arguments sont régulièrement mis en avant.

Le premier invoque la démographie : moins d'élèves, donc moins d'enseignants. Une imparable logique ! Sauf qu'il n'y a pas moins d'élèves dans le système éducatif : il y a une baisse dans les enseignements de second degré (moins 26 000 prévus en 2007), une augmentation dans le premier degré (plus 46 000 prévus à la même date), et un solde positif sur l'ensemble.

Or, outre le fait que les élèves aujourd'hui dans les écoles seront demain dans les collèges puis les lycées et qu'on ne peut pas raisonner à court terme, nous sommes confrontés à une curieuse arithmétique qui prétend créer environ 600 postes pour plus de 40 000 élèves supplémentaires attendus dans les écoles et en faire disparaître plus de 2000 pour 30 000 élèves en moins dans le second degré. Un étrange calcul qui se

répète depuis 4 ans.

Le second argument porte sur le travail des personnels.

Nos ministres brandissent un audit sur les "décharges statutaires" des enseignants de second degré qui chiffre leur nombre à l'équivalent de 28 000 temps pleins : en supprimer environ 3000 serait sans effet sensible. C'est oublier qu'elles correspondent à des charges de travail particulières (par exemple, coordination d'un laboratoire, classe préparant au baccalauréat ou classes post baccalauréat). La suppression d'une partie d'entre elles ne pourrait qu'aggraver les conditions de travail des enseignants. Alors que chacun s'accorde sur la nécessité de faire évoluer les métiers de l'éducation, de développer aussi bien la formation continue que le travail en équipe, croit-on que c'est en chargeant la barque du temps de travail que l'on va avancer ?

Les personnels de l'éducation travaillent ; ils le font en général sans compter leur temps, dans des conditions souvent difficiles ; c'est leur faire insulte que de laisser entendre qu'ils bénéficieraient de privilèges indus. Voudrait-on les démotiver qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

En réalité, autant que les personnels, ce sont les élèves qui vont être les premières victimes de ces choix budgétaires. L'expérience de ces dernières années nous montre clairement quelles vont en être les conséquences immédiates : un peu plus d'élèves dans certaines classes, une nouvelle régression de la scolarité en maternelle avant 3 ans, moins de possibilités de remplacement, des options supprimées, un enseignement professionnel encore plus sacrifié ; au final moins de service public pour compenser les inégalités sociales et territoriales.

Pour bien comprendre que c'est l'architecture même de notre système éducatif qui est menacée il suffit de voir que pour trouver mille postes pour les quelques 250 collèges dits "ambition réussite" (un quart des ZEP!) il a fallu que le ministre supprime une demi heure d'enseignement à tous les élèves de cinquième et de quatrième.

Non seulement les choix budgétaires actuels ne donnent aucune marge de manœuvre pour améliorer quoi que ce soit, mais les redéploiements ne pourront que s'accroître en dépouillant les uns pour mal habiller quelques autres.

On peut se demander par quelle

aberration au moment où les jeunes ont exprimé avec force leur volonté d'avoir un avenir, au moment où la crise a explosé dans certains quartiers, on se prive justement des moyens qui pourraient permettre de faire face aux défis de la réussite de tous ?

Pourtant chacun sait que pour conduire tous les jeunes à la réussite scolaire, il faudrait à tous les niveaux, de la maternelle à l'université, plus d'encadrement, des professionnels qualifiés en plus grand nombre, mieux formés, en capacité de travailler en équipe.

Et cerise sur un très mauvais gâteau, ces postes qui vont manquer pour le système éducatif vont aussi manquer pour offrir des débouchés à des dizaines de milliers d'étudiants, voués au chômage et à la précarité dans une période où le gouvernement brandit l'étendard de la lutte sans merci pour l'emploi.

Quelles perspectives le gouvernement une fois de plus offre-t-il aux jeunes ?

Aberration ou choix politique ? Est-ce un hasard si, au moment même où l'on taille dans le vif d'un système éducatif exsangue, on met en place une voie d'exclusion précoce à travers l'apprentissage dit "junior", on ne prend pas réellement en compte l'éducation prioritaire, on multiplie les mesures de tri social par des orientations précoces ?

En fait les choix budgétaires ne sont jamais neutres ; ils sont significatifs d'une politique ; ils donnent des signes lisibles : en l'occurrence celui de l'abandon de toute ambition pour l'ensemble des jeunes, celui d'une défiance envers les personnels.

Ils signifient le sacrifice des choix d'avenir que constituent aussi bien l'éducation que la recherche publique.

Nous avons la volonté de nous battre mais, au-delà des personnels, et des luttes que nous conduisons ensemble, c'est bien à toute la société que nous nous adressons : ensemble ne laissons pas faire.

Gérard ASCHIERI

Secrétaire Général de la FSU

Richard BÉRAUD

Secrétaire Général de la FERC-CGT

Patrick GONTHIER

Secrétaire Général de l'UNSA Éducation

Jean-Luc VILLENEUVE

Secrétaire Général du SGEN-CFDT

Un autre avenir pour les enfants et les jeunes est possible !



Ce tract-argumentaire a été diffusé à 10 000 exemplaires dans notre département à partir du 7 septembre.

Vous souhaitez tous que tous les jeunes trouvent une place dans la société, dans le monde du travail, qu'ils deviennent des citoyens compétents, dynamiques, formés à haut niveau.

Mais un certain nombre d'entre vous doutent que tous les enfants puissent y parvenir. Nous pensons que si notre société s'en donne les moyens, nous pouvons faire réussir tous les élèves.

Voici nos propositions

1- Une école pour apprendre

Peut-on aujourd'hui penser réussir sa vie personnelle, sa vie professionnelle, sans maîtriser des connaissances variées comme le français, les maths, les langues, ou encore l'éducation physique, la musique...?

Aussi, nous proposons :

- de prendre mieux en charge les élèves fragiles ou en difficultés scolaires (prévention, travail en groupes, aides ponctuelles...)
- d'améliorer la scolarisation des enfants de moins de 3 ans en maternelle et notamment en ZEP
- d'étendre la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans
- de transmettre à tous, de la maternelle au lycée, une véritable culture commune
- de faire le choix de l'enseignement professionnel plutôt que de celui de l'apprentissage
- de développer l'enseignement technologique
- d'améliorer la formation initiale et continue des personnels en charge de l'éducation.

LE GOUVERNEMENT VOUS TROMPE !

Il affirme vouloir la réussite des jeunes, mais il supprime des milliers de postes et il aggrave les conditions d'étude : moins d'enfants scolarisés en maternelle, moins d'aide à l'école primaire et au collège, remise en cause de l'éducation prioritaire (ZEP), surcharge des classes, orientation précoce et irréversible pour les jeunes en difficultés, moins de formations en lycée professionnel, moins d'options en lycée, moins de passages en seconde, moins de poursuites d'études après le Bac.

Le gouvernement ainsi que de nombreuses régions ont fait de l'apprentissage leur cheval de bataille, délaissant les formations en lycées professionnels.

En réalité, près d'un quart des jeunes orientés vers l'apprentissage abandonnent en cours de route, et ceux qui restent n'ont quasiment plus de possibilités d'évoluer dans leur vie professionnelle.

Après une élévation constante du niveau d'études ces 20 dernières années, c'est une scolarité au rabais, une école plus inégalitaire qu'on veut nous imposer : le strict minimum pour beaucoup et une formation complète seulement pour quelques-uns. Ils seront nombreux, en particulier des milieux populaires, à se voir proposer moins d'école.

C'est un renoncement sans précédent à faire réussir tous les jeunes.

C'est la raison pour laquelle nous serons amenés dans les semaines qui viennent à nous mobiliser fortement, comme nous l'avons fait dernièrement et victorieusement contre le CPE !

2 - Une école qui prépare l'avenir

Qui peut accepter l'idée d'un avenir professionnel précaire ?

Qui peut savoir précisément quel sera le métier des jeunes scolarisés aujourd'hui ?

Comment penser qu'avec moins d'école, moins de formation, les jeunes réussiraient mieux leur entrée dans la vie professionnelle ?

Aussi, nous proposons :

- qu'à la sortie du collège tous les élèves aient les moyens de suivre une formation dans les lycées et que soit réellement développé le service public d'orientation
- que soient développées et validées dans le Service Public les passerelles entre formations (CAP, BEP, BAC)
- que les formations post-bac permettent, à chaque niveau, une sortie qualifiante sanctionnée par un diplôme ou la poursuite d'études
- que soit engagée véritablement une lutte contre l'échec en premier cycle universitaire (réduction d'effectifs, développement du tutorat...)
- qu'une place prioritaire soit donnée à la recherche, au service du progrès social.

3 - Une école plus juste, plus égalitaire et plus efficace

Qui peut accepter que les droits à l'éducation soient différents selon le quartier où on habite, selon la famille dans laquelle on est né ? Dans une société où les inégalités et les injustices pèsent lourd, les responsabilités du service public d'éducation sont grandes.

Aussi, nous proposons :

- de faire travailler les élèves dans des classes moins chargées
- d'améliorer l'accueil et l'encadrement éducatif, de prévoir en nombre suffisant tous les personnels qui contribuent à la réussite scolaire et à la lutte contre les inégalités et d'accroître les bourses et les aides sociales
- d'assurer une réelle mixité sociale dans tous les établissements scolaires
- de développer une vraie politique d'éducation prioritaire
- d'augmenter les moyens accordés à l'Université et de développer la recherche
- de faire mieux vivre la démocratie dans l'école, avec les parents et les jeunes.

Tout cela passe par des améliorations qualitatives du système éducatif, mais aussi par un budget 2007 en augmentation.

Il y a urgence.

Nous savons tous que l'école a un prix, qu'il n'y aura pas d'amélioration sans moyens supplémentaires !

Nous sommes fiers de notre métier et d'accompagner les enfants et les jeunes jusqu'à l'âge adulte.

C'est la raison pour laquelle nous voulions nous adresser à vous et nous aurons plaisir à échanger avec vous, sur www.fsu.fr ou par lettre à : FSU, 3-5 rue de Metz, 75010 Paris.